



Rapport 1

Vue d'ensemble de l'élaboration et des applications
d'un cadre conceptuel permettant d'analyser les avantages
et les coûts des programmes de salubrité des aliments
à la ferme et des plans environnementaux des fermes



*Vue d'ensemble de l'élaboration et des applications
d'un cadre conceptuel permettant d'analyser les avantages
et les coûts des programmes de salubrité des aliments
à la ferme et des plans environnementaux des fermes*

par

*Jill E. Hobbs
Jean-Philippe Gervais
Richard Gray
William A. Kerr
Bruno Larue
Chad Wasyluniuk*

préparé pour

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Septembre 2005

Vue d'ensemble de l'élaboration et des applications d'un cadre conceptuel permettant d'analyser les avantages et les coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes

Septembre 2005

Direction de la recherche et de l'analyse
Recherches stratégiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

Tout point de vue exprimé, qu'il soit énoncé clairement, sous-entendu ou interprété à partir du contenu de la présente publication, ne reflète pas nécessairement la politique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

AAC ne contrôle pas l'accessibilité des sites Internet mentionnés dans le présent rapport. C'est pourquoi il ne peut être tenu responsable des hyperliens défectueux ou sans suite. Les liens vers les sites Web sont fournis aux utilisateurs uniquement pour des raisons de commodité. AAC ne cautionne pas ces sites et n'est pas responsable de l'exactitude, de l'actualité ni de la fiabilité du contenu. Les utilisateurs doivent savoir que les informations accessibles sur les sites qui ne relèvent pas du gouvernement du Canada ne sont pas assujetties à la Loi sur les langues officielles.

De plus amples renseignements sur la collection « Programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes » sont disponibles sur Internet à www.agr.gc.ca/spb/rad-dra.

Publication 03-071-RB
ISBN 0-662-70137-2
Catalogue A38-3/1-1-2005F-PDF
Projet 03-071-r

Also available in English under the title:

"OVERVIEW OF THE DEVELOPMENT AND APPLICATIONS OF A CONCEPTUAL FRAMEWORK FOR ANALYZING BENEFITS AND COSTS OF ON-FARM FOOD SAFETY AND ENVIRONMENT FARM PLANS"

TABLE DES MATIÈRES



Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

Chapitre 4

Chapitre 5

Chapitre 6

Chapitre 7

Avant-propos	vii
Résumé	ix
Introduction.....	1
En quoi consistent les PSAF et les PEF?	3
Pourquoi ces enjeux sont-ils importants?.....	5
Objet de la présente étude.....	7
Cadre conceptuel.....	9
Analyses sectorielles et résultats.....	19
Conclusion	27

LISTE DES TABLEAUX



Tableau 1 Système de répartition des avantages et coûts privés éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme selon leur incidence sur la répartition dans la chaîne d’approvisionnement ... 12

Tableau 2 Système de répartition des avantages et coûts privés éventuels des plans environnementaux des fermes selon leur incidence sur la répartition dans la chaîne d’approvisionnement des extrants agricoles 15

Tableau 3 Avantages et coûts des PSAF..... 17

Tableau 4 Avantages et coûts des PEF 18

Tableau 5 Avantages et coûts privés éventuels des systèmes de salubrité des aliments à la ferme 22

Tableau 6 Avantages et coûts privés éventuels des plans environnementaux des fermes 24





Avant-propos

De nos jours, les consommateurs se montrent mieux informés et plus avertis à l'égard des aliments qu'ils achètent, et les producteurs agricoles et agroalimentaires du Canada s'adaptent pour satisfaire à leurs exigences. Des chaînes d'approvisionnement qui accordent plus particulièrement de l'importance aux questions relatives à la salubrité et à la qualité des aliments de même qu'au respect de l'environnement ont été créées. Même à la ferme, les producteurs revoient leur mode de fonctionnement. Des initiatives sectorielles ont été lancées pour examiner la possibilité de mettre en œuvre des programmes de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) et des plans environnementaux des fermes (PEF), et dans bien des cas, on procède déjà à la mise en place de ces programmes et plans. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) reconnaît l'importance des préoccupations relatives à la salubrité des aliments et au respect de l'environnement pour la croissance future du secteur agricole et agroalimentaire. C'est pourquoi Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a commandé une série de six rapports en vue d'élaborer un cadre conceptuel nous permettant de mieux comprendre l'incidence que les PSAF et les PEF auront sur les avantages et les coûts dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire¹. Le cadre conceptuel offre une façon méthodique d'organiser et de rassembler les travaux en cours des parties intéressées et du Ministère en vue de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre les programmes de salubrité des aliments à la ferme et de planification agroenvironnementale. Les rapports fournissent également des applications qualitatives provisoires du cadre conceptuel aux secteurs du porc, du bœuf, des céréales et des produits laitiers du Canada.

Le premier rapport de la série intitulée *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : détermination et répartition des avantages et des coûts* décrit en gros le cadre conceptuel et résume les principales conclusions issues des quatre rapports sectoriels. Les rapports 2 à 5 contiennent les détails complets des analyses.

Voici la liste complète des rapports de la série intitulée *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : détermination et répartition des avantages et des coûts* :

-
1. *L'analyse effectuée pour les besoins de la présente étude a essentiellement été terminée en mars 2003, avant la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez une seule vache de boucherie de l'Alberta et la fermeture subséquente des frontières des États-Unis et d'autres pays à toutes les exportations de ruminants sur pied et de viande et produits dérivés de la viande de ruminants du Canada.*

- Rapport 1 :** *Vue d'ensemble de l'élaboration et des applications d'un cadre conceptuel permettant d'analyser les avantages et les coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes, par J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray, W.A. Kerr, B. Larue et C. Wasylyniuk*
- Rapport 2 :** *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts, par J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray, W.A. Kerr et B. Larue*
- Rapport 3 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du porc, par B. Larue, J-P. Gervais, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray*
- Rapport 4 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du bœuf, par W.A. Kerr, C. Wasylyniuk, J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray et B. Larue*
- Rapport 5 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des céréales, par R. Gray, M. Ferguson, B. Martin, J.E. Hobbs, W.A. Kerr, B. Larue et J-P. Gervais*
- Rapport 6 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers, par J-P. Gervais, B. Larue, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray*



Résumé

Selon le CSA, la salubrité des aliments et la gérance de l'environnement figurent au rang des principales priorités du secteur agricole canadien. En date de mars 2003, 19 associations de producteurs canadiens avaient lancé ou mettaient au point des programmes nationaux de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) et d'assurance de la qualité. À ce jour, des plans environnementaux des fermes (PEF) ont été élaborés à l'échelle provinciale. Le présent rapport donne un aperçu du contenu d'une série de documents sur l'évaluation des avantages et des coûts éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) et des plans environnementaux des fermes pour l'agriculture canadienne.

Le fondement des analyses effectuées aux fins de cette série de rapports est un cadre conceptuel offrant un modèle générique d'évaluation du rapport avantages-coûts. Le cadre sert à déterminer les avantages et les coûts privés et publics des PSAF et des PEF. On y prend en compte les avantages et les coûts se rattachant à l'offre et à la demande. On y recense les effets des avantages et des coûts à différents niveaux de la chaîne de valeur, depuis le fournisseur d'intrants jusqu'au détaillant et au consommateur. Le cadre conceptuel montre que les avantages et les coûts devraient varier selon les différents mécanismes d'exécution institutionnels.

Nous résumons ici les analyses sectorielles visant les secteurs du bœuf, du porc, des céréales et des produits laitiers. Les programmes d'assurance de la qualité et de salubrité des aliments sont très avancés dans le secteur du porc. Un système national de gestion de l'environnement dirigé par le secteur est en voie d'élaboration. On favorise également la mise en œuvre d'initiatives provinciales de protection de l'environnement. Les initiatives de salubrité et de qualité des aliments sont également à un stade avancé dans le secteur du bœuf. Les intervenants du secteur du bœuf s'inquiètent du fait que les PSAF et les PEF pourraient engendrer des coûts additionnels liés à la tenue de dossiers préoccupe les intervenants du secteur du bœuf. Le Conseil des grains du Canada est à la tête de l'initiative nationale de mise en œuvre de PSAF pour le secteur des céréales. Les céréales canadiennes jouissent d'une excellente réputation de salubrité. Les dispositions institutionnelles en vigueur fournissent aux acheteurs des assurances crédibles de qualité. Le secteur des produits laitiers a mis au point le programme Lait canadien de qualité, mais l'adhésion reste faible. Des acteurs sectoriels s'interrogent sur le risque que les initiatives de salubrité des aliments et de planification environnementale se chevauchent.

Les PSAF peuvent servir en quelque sorte d'assurance en réduisant le risque de perte de marchés pour cause d'insalubrité des aliments. Les PSAF et PEF pourraient donner lieu à des gains de

productivité en sensibilisant les producteurs et ciblant davantage l'attention sur la gestion des exploitations agricoles. Les avantages publics éventuels des PEF comprennent la réduction des odeurs et des risques de contamination des nappes phréatiques, bien que les producteurs présentant déjà un bon dossier au chapitre du respect de l'environnement soient les plus susceptibles d'adopter les PEF. Les avantages publics découlant des PSAF à participation volontaire semblent plus vagues. Une première évaluation qualitative donne à penser que les secteurs du bœuf et du porc pourraient tirer plus d'avantages des PSAF et des PEF que les secteurs des céréales ou des produits laitiers, en raison des différences sur les plans des marchés internationaux et des dispositions institutionnelles en vigueur. Les coûts devraient croître dans tous les secteurs qui mettent en œuvre des PSAF, mais ne devraient pas être élevés pour les programmes à participation volontaire. Les PEF pourraient entraîner une hausse des coûts liés à la gestion des lisiers et des sols pour le secteur de l'élevage. Les évaluations quantitatives futures des avantages et des coûts propres à des secteurs particuliers pourraient s'appuyer sur le cadre conceptuel et les évaluations qualitatives présentées dans cette série de rapports.



Chapitre 1

Introduction

Les préoccupations relatives à la salubrité et à la qualité des aliments et au respect de l'environnement sont devenues des enjeux sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation pour de nombreux produits agroalimentaires canadiens. Nombre d'initiatives de l'industrie et du secteur public tentent de réagir à ces préoccupations grandissantes. Bien que ces initiatives puissent être purement ponctuelles, on espère que les changements apportés pourront contribuer à donner un meilleur avantage concurrentiel aux différents segments agroalimentaires du Canada et au secteur agroalimentaire canadien dans son ensemble. En plus d'un accroissement de la rentabilité, d'autres avantages pour la société pourraient découler de projets contribuant à une plus grande salubrité des aliments et à des pratiques de production agricole plus soucieuses de l'environnement.

Dans le CSA, endossé par le gouvernement du Canada et l'ensemble des provinces et des territoires, on insiste sur le fait que la salubrité des aliments et la gérance de l'environnement figurent au rang des principaux objectifs à réaliser pour assurer la prospérité future de l'agriculture canadienne. On y mentionne aussi qu'aux termes du CSA, il est essentiel que des PSAF inspirés du système d'analyse des dangers et de contrôle des points critiques (HACCP) et des PEF soient mis en œuvre pour que le Canada demeure un des chefs de file mondiaux dans le domaine agroalimentaire.

Les PSAF et PEF ont été proposés en guise de composants de base d'une «marque» canadienne de produits agroalimentaires. Plusieurs secteurs canadiens ont déjà élaboré des programmes nationaux de salubrité des aliments à la ferme et d'assurance de la qualité, notamment le programme La qualité commence ici ✓ pour la production de boeuf de qualité vérifiée, qui a été mis en œuvre par l'industrie des éleveurs de bétail, le Programme d'assurance de la qualité canadienne (AQC^{MC}) de l'industrie du porc et le Programme canadien de lait de qualité (PCLQ).

Le présent rapport est le premier d'une série portant sur l'évaluation des avantages et des coûts éventuels découlant des initiatives proposées de salubrité des aliments à la ferme et de planification agroenvironnementale pour l'agriculture canadienne. Il vise à donner une vue d'ensemble des cinq rapports principaux constituant la série.



Chapitre 2

En quoi consistent les PSAF et les PEF?

En date de mars 2003, 19 associations de producteurs du Canada avaient lancé ou mettaient au point des programmes nationaux de salubrité des aliments et d'assurance de la qualité dans le cadre du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF). Ces programmes sont fondés sur le système HACCP, mécanisme de prévention reconnu à travers le monde pour la salubrité des aliments. Il s'agit d'une norme de procédé, ce qui signifie que des points de contrôle critiques sont établis au cours de la production, là où des contrôles peuvent être mis en œuvre et un danger lié à la salubrité des aliments peut être prévenu, éliminé ou ramené à des niveaux acceptables.

À ce jour, des PEF ont été établis à l'échelle provinciale. Les PEF sont des documents établis volontairement par des exploitants agricoles. Ils visent à sensibiliser ces derniers aux effets de leurs activités sur l'environnement. Les exploitants agricoles déterminent les forces et les faiblesses de leur exploitation en matière de respect de l'environnement et se fixent des objectifs réalistes pour améliorer leur environnement local.



Chapitre 3

Pourquoi ces enjeux sont-ils importants?

Il faut prendre les devants au lieu de réagir aux événements afin de régler les problèmes éventuels de salubrité des aliments et de respect de l'environnement qui pourraient miner la confiance des consommateurs à l'égard de l'offre alimentaire canadienne et fermer l'accès à des marchés d'exportation. Les mesures destinées à maintenir ou à améliorer les normes de salubrité des aliments à la ferme et de respect de l'environnement font partie d'une stratégie de réduction des risques. De plus, certains secteurs mettent en œuvre des normes de salubrité des aliments et de respect de l'environnement dans l'espoir que ces stratégies aideront les produits agroalimentaires canadiens à se démarquer sur les marchés d'exportation.



Chapitre 4

Objet de la présente étude

Une série de consultations publiques sur le CSA proposé a engendré de nombreuses questions sur la portée des PSAF et des PEF, les coûts de leur mise en œuvre, leur efficacité et les doutes concernant leurs avantages éventuels. La présente étude constitue un premier pas pour évaluer les avantages et les coûts éventuels des PSAF et des PEF. Une série de six rapports ont été produits aux fins de la présente étude. Premièrement, on a élaboré un cadre conceptuel en vue d'effectuer une analyse qualitative des avantages et des coûts liés à ces programmes (rapport n° 2). Ce cadre a constitué la base des quatre analyses sectorielles subséquentes : porc (rapport n° 3), bœuf (rapport n° 4), céréales (rapport n° 5) et produits laitiers (rapport n° 6). Le présent rapport résume les constatations principales. Nous invitons les lecteurs qui souhaiteraient obtenir plus de détails à prendre connaissance des rapports mentionnés dans l'avant-propos du présent rapport.



Chapitre 5

Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel permet de faire une analyse de rentabilisation générique. Il sert à déterminer les avantages et les coûts des PSAF et des PEF. On y recense un éventail d'avantages et de coûts privés et publics. Si d'une part, la nécessité de prendre en compte les avantages et les coûts est évidente lorsqu'on envisage de mettre en œuvre des initiatives d'importance comme les PSAF et les PEF, d'autre part, il y a une raison importante qui justifie l'élaboration d'un cadre conceptuel permettant d'évaluer ces initiatives, c'est-à-dire leur complexité même. Les programmes de salubrité des aliments et de respect de l'environnement ont des effets qui vont au-delà des avantages dont jouissent, ou des coûts que supportent, les entreprises qui les mettent en œuvre. Des avantages et des coûts non financiers touchent directement ceux qui appliquent des PSAF ou des PEF, il y a des effets distributifs qui poussent l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de même que des avantages et des coûts qui touchent l'ensemble de la société, comme la réduction de la pollution ou des incidents liés à la salubrité des aliments. L'établissement d'un cadre d'analyse des avantages et des coûts nous oblige à prendre en compte la complexité et les éléments multidimensionnels et étroitement liés des programmes proposés. Même s'il est difficile de quantifier certains avantages ou certains coûts, la structure formelle du cadre nous empêche de les négliger simplement parce qu'il est difficile de les évaluer.

Il est également important de pouvoir consulter un cadre parce que les avantages et les coûts pour un producteur donné varieront en fonction du mécanisme d'exécution du programme retenu. En conséquence, il est utile de pouvoir comparer le résultat net de différents mécanismes d'exécution. Par ailleurs, les types de liens inter-entreprises qui existent aux différents maillons des chaînes d'approvisionnement pour divers produits agricoles canadiens diffèrent considérablement. Par exemple, la structure et le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement dans le secteur des céréales et dans le secteur du lait ne sont pas du tout comparables. Les chaînes d'approvisionnement pour un même produit peuvent aussi différer nettement selon la région. Dans le cas des céréales, la chaîne d'approvisionnement dans l'Ouest, dans le territoire de la Commission canadienne du blé, est nettement différente des chaînes d'approvisionnement dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique ou dans le Sud de l'Ontario. La structure de la chaîne d'approvisionnement du secteur du porc au Québec est assez différente de celle de la chaîne d'approvisionnement au Manitoba. Les avantages et les coûts des PSAF et de PEF seront

aussi répartis entre les différents intervenants tout au long d'une chaîne d'approvisionnement selon la place relative que ceux-ci occupent dans le marché et leur capacité à tirer profit des programmes. Un cadre conceptuel doit être assez robuste pour prendre en compte toutes ces complexités. Un cadre exhaustif peut comporter des éléments qui ne s'appliquent pas à une chaîne d'approvisionnement particulière et l'absence de données ne signifie pas que l'évaluation est incomplète. Le cadre global fournit toutefois une liste de contrôle qui garantit que même les aspects qui peuvent être ignorés sans danger reçoivent l'attention voulue.

En général, on peut répartir les avantages et les coûts en deux catégories : ceux qui ont des effets se rattachant à la demande et ceux qui ont des effets liés à l'offre. Il est particulièrement important de tenir compte des effets relatifs à la demande en raison de la tendance à se concentrer exclusivement sur les effets que les programmes ont sur l'offre parce que d'ordinaire, ceux-ci influent directement sur les coûts, que ce soit favorablement ou non. Cela ne signifie pas que tous les effets liés à la demande se traduisent pas des avantages, loin de là. Les entreprises faisant partie des chaînes de valeur doivent être tout autant à l'affût des effets négatifs sur la demande que des hausses de coûts. Bien entendu, les effets sur l'offre n'entraîneront pas tous une hausse des coûts. Des économies de coûts considérables peuvent résulter de gains de productivité opérationnels, parfois même quand aucun effet positif sur la demande n'est évident.

Comme nous l'avons laissé entendre ci-dessus, les avantages ou les coûts ne sont pas tous sentis ou supportés par les entreprises qui mettent les programmes en œuvre, ni même par d'autres membres de leur chaîne d'approvisionnement. Les avantages et coûts publics occupent une place tout aussi importante dans une évaluation exhaustive que les coûts privés, à la fois pour indiquer là où un rôle public peut se dessiner et là où les marchés ne fonctionnent pas aussi bien qu'ils le devraient. An example of a private cost is additional record keeping costs incurred by the agricultural producer in order to adhere to an OFFS or EFP.

- Exemple d'un coût privé : les coûts additionnels de tenue de dossiers supportés par le producteur agricole pour adhérer à un PSAF ou à un PEF.
- Exemple d'un avantage privé : le producteur agricole pourrait obtenir un prix fort en raison de l'obligation de rendre compte assurée par le PSAF ou le PEF. Il s'agit d'un avantage lié à la demande.
- Autre exemple d'un avantage privé : les gains de productivité découlant de l'amélioration des pratiques de gestion à la suite de la mise en œuvre d'un PSAF ou d'un PEF. Il s'agit là d'un bénéfice se rattachant à l'offre.

- Exemple de coût public : les odeurs indésirables d'un élevage intensif qui incommode les propriétés voisines. Exemple de bénéfice public : l'amélioration de la qualité de l'eau d'une rivière suivant la mise en œuvre d'un PEF par un éleveur en amont.

Le cadre conceptuel vise aussi à combler le manque éventuel d'information sur les produits dont les consommateurs disposent, la soi-disant « asymétrie de l'information » qui peut avoir des effets néfastes pour l'acheteur et le vendeur de produits agricoles.

- Il y a asymétrie de l'information quand l'une des parties à la transaction est mieux informée que l'autre. Cela peut poser problème dans un marché si les consommateurs ne peuvent déceler les caractéristiques des produits qu'ils veulent éviter (nuisibles) ou qu'ils recherchent (bénéfiques). Si les marchés n'indiquent pas de façon convenable la présence de ces caractéristiques, le prix des produits pourrait ne pas refléter exactement ce que le consommateur est prêt à payer.

Il est également important d'inclure les avantages et les coûts de la surveillance indépendante des PSAF et des PEF. La surveillance indépendante est importante pour éliminer les effets de parasitisme.

- Supposons que deux chaînes d'approvisionnement agricole privées étiquettent leurs produits comme étant « respectueux de l'environnement », mais qu'une seule chaîne d'approvisionnement a vraiment mis en œuvre un PEF. Un contrôle indépendant s'impose pour éliminer le problème des entreprises parasites, c'est-à-dire des entreprises de la chaîne d'approvisionnement qui N'ont PAS mis en œuvre un PEF.

Le fondement théorique du cadre global est décrit en détail dans le deuxième rapport de la série. En ce qui concerne les PSAF, il est résumé dans le tableau 1², dans lequel on recense les avantages et les coûts privés éventuels sur les marchés (liés à la demande et à l'offre). On indique dans le tableau leur incidence éventuelle à différents points de la chaîne d'approvisionnement.

Les consommateurs, les intermédiaires des chaînes d'approvisionnement et les producteurs à la ferme même peuvent profiter d'avantages très variés : réductions de coûts, bénéfices découlant de l'amélioration des réseaux de commercialisation internationale et confiance accrue, et donc fidélité accrue, des consommateurs. Les avantages publics comprennent la régression des maladies d'origine alimentaire et la correction des failles dans les marchés qui tiennent au fait que les consommateurs ne connaissent pas les normes qui s'appliquent aux aliments qu'ils consomment (asymétrie de l'information).

Les coûts liés aux PSAF couvrent à la fois les coûts de fonctionnement permanents et les investissements qu'il faut faire pour mettre les PSAF en œuvre. Ils comprennent également les coûts liés à la surveillance du système mis en œuvre.

On décrit dans les colonnes verticales les liens entre les différentes chaînes d'approvisionnement, là où des avantages ou des coûts sont prévus. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, pour un produit ou une chaîne d'approvisionnement donné, les rubriques ne s'appliqueront peut-être pas toutes à chaque mécanisme d'exécution. Des exemples applicables à des secteurs de production en particulier sont fournis dans la section 6 du présent document.

Le tableau 2³ renferme un résumé similaire des avantages et des coûts des PEF.

2. *Tableau 1 tiré du rapport n° 2 de la série.*

3. *Tableau 4 tiré du rapport n° 2 de la série.*

Tableau 1 : Système de répartition des avantages et coûts privés éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme selon leur incidence sur la répartition dans la chaîne d'approvisionnement

Avantages et coûts privés	Fournisseur d'intrants à producteur	Producteur à producteur	Producteur à transformateur	Transformateur à détaillant	Détaillant à consommateur
Effets liés à la demande					
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs	Réduire les effets des substitutions entre produits agricoles				Réduire l'évitement de produits, le changement de marques, mesures d'atténuation et de prévention
Renforcer la confiance des consommateurs		Des mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux producteurs	Des mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux transformateurs		Obtenir le prix fort des consommateurs pour des aliments dont la salubrité est garantie
Transmettre des renseignements additionnels (en conjonction avec des systèmes de préservation de l'identité)		Réduire l'incitation au parasitisme	Protéger l'intégrité du produit	Protéger l'intégrité du produit	Protéger le mécanisme de certification pour les consommateurs
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux	Les mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux fournisseurs		Des mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux producteurs		Obtenir le prix fort pour la qualité et les caractéristiques du produit
Faciliter le commerce en réduisant les barrières non tarifaires				Augmenter potentiellement la pénétration des marchés étrangers	
Renforcer et développer les réseaux commerciaux	Réduire les coûts de commercialisation en précisant la nature des systèmes de gestion de la qualité et du service après-vente		Réduire les coûts de commercialisation en précisant la nature des systèmes de gestion de la qualité et du service après-vente		
Avantages et coûts privés	Fournisseur d'intrants à producteur	Producteur à producteur	Producteur à transformateur	Transformateur à détaillant	Détaillant à consommateur
Effets liés à l'offre					
Avantages:					
Améliorer la productivité des intrants	Augmenter la demande d'intrants agricoles		Réduire le coût moyen pour les producteurs ce qui permet de réduire les prix des produits agricoles		

Tableau 1 : Système de répartition des avantages et coûts privés éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme selon leur incidence sur la répartition dans la chaîne d'approvisionnement (Suite)

Avantages et coûts privés	Fournisseur d'intrants à producteur	Producteur à producteur	Producteur à transformateur	Transformateur à détaillant	Détaillant à consommateur
Améliorer l'efficacité de la production	L'utilisation plus efficace des intrants réduit les coûts de production		Réduire le coût des intrants bruts	Réduire le coût des biens pour le détaillant	
Réduire les coûts de logistique internes et externes	Réduire les coûts de logistique internes et externes		Réduire les coûts de logistique internes et externes	Réduire les coûts de logistique internes et externes	
Réduire les coûts liés à la mesure : normes axées sur la performance plutôt que sur le procédé			Améliorer les mécanismes de contrôle de la qualité; réduire les ressources consacrées à la surveillance de la qualité		
Réduire les coûts de surveillance et d'application	S'applique aux relations d'affaires entre producteurs et fournisseurs d'intrants		S'applique aux relations commerciales entre producteurs et transformateurs	S'applique aux relations commerciales entre transformateurs et détaillants	
Réduire les coûts de la responsabilité associée au produit	Coûts potentiellement plus élevés pour les responsables. Coûts plus faibles pour les autres.	Coûts potentiellement plus élevés pour les responsables. Coûts plus faibles pour les autres.	Réduire les pertes escomptées dans l'éventualité d'un incident grave	Réduire les pertes escomptées	Moins de consommateurs touchés dans l'éventualité d'un incident grave
Réduire les coûts ex post suivant la contamination d'aliments	Coûts potentiellement plus élevés pour les responsables. Coûts plus faibles pour les autres.	Coûts potentiellement plus élevés pour les responsables. Coûts plus faibles pour les autres.	Stabiliser l'approvisionnement pour les producteurs	Stabiliser l'approvisionnement pour les détaillants	Réduire les risques ou le degré de perturbation du marché
Réduire les effets du parasitisme		Réduire la vulnérabilité à la contamination des aliments dans les secteurs non adhérents	Réduire les coûts liés à l'information pour les producteurs		Réduire les coûts liés à l'information pour les consommateurs

Coûts :

Coûts de gestion et d'observation

Les programmes nationaux répartissent *une partie* des coûts sur l'ensemble des producteurs participants

Les petites fermes peuvent être désavantagées si les coûts liés à la mise en œuvre du PSAF varient peu en fonction de la production. Les mécanismes de commercialisation et la structure du marché sur le plan de la transformation déterminent l'étendue des dommages

Tableau 1 : Système de répartition des avantages et coûts privés éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme selon leur incidence sur la répartition dans la chaîne d'approvisionnement (Suite)

Avantages et coûts privés	Fournisseur d'intrants à producteur	Producteur à producteur	Producteur à transformateur	Transformateur à détaillant	Détaillant à consommateur
Investissements irrécupérables		Les programmes nationaux réduisent le risque. Les programmes axés sur l'acheteur augmentent le risque	Les fournisseurs sont vulnérables au comportement opportuniste des transformateurs si des investissements irrécupérables sont faits dans des PSAF axés sur l'acheteur	Les fournisseurs sont vulnérables au comportement opportuniste des détaillants si des investissements irrécupérables sont faits dans des PSAF axés sur l'acheteur	

Tableau 2 : Système de répartition des avantages et coûts privés éventuels des plans environnementaux des fermes selon leur incidence sur la répartition dans la chaîne d'approvisionnement des extrants agricoles

Avantages et coûts privés liés à la demande	Fournisseur d'intrants à producteur	Producteur à producteur	Producteur à transformateur	Transformateur à détaillant	Détaillant à consommateur
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs	Réduire les effets des substitutions entre produits agricoles				Réduire l'évitement de produits, le changement de marques, mesures d'atténuation et de prévention
Renforcer la confiance des consommateurs	Les mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux fournisseurs d'intrants respectueux de l'environnement	Des mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux producteurs	Des mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux transformateurs		Obtenir le prix fort des consommateurs pour des aliments produits dans le respect de l'environnement
Transmettre des renseignements additionnels (en conjonction avec des systèmes de préservation de l'identité)	Réduire l'incitation au parasitisme	Protéger l'intégrité du produit	Protéger l'intégrité du produit		Protéger le mécanisme de certification pour les consommateurs
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux	Les mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux fournisseurs d'intrants respectueux de l'environnement	Des mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux producteurs	Des mécanismes de commercialisation intérieurs peuvent permettre d'accorder le prix fort aux transformateurs		Obtenir le prix fort pour des méthodes de production respectueuses de l'environnement
Faciliter le commerce en réduisant les barrières non tarifaires				Augmenter potentiellement la pénétration (ou maintenir la part du marché) dans les marchés étrangers	
Renforcer et développer les réseaux commerciaux	Réduire les coûts de commercialisation en précisant la nature des systèmes de gestion de l'environnement	Réduire les coûts de commercialisation en précisant la nature des systèmes de gestion de l'environnement			

Tableau 2 : Système de répartition des avantages et coûts privés éventuels des plans environnementaux des fermes selon leur incidence sur la répartition dans la chaîne d'approvisionnement des extrants agricoles (Suite)

Avantages et coûts privés	Fournisseur d'intrants à producteur	Producteur à producteur	Producteur à transformateur	Transformateur à détaillant	Détaillant à consommateur
Effets liés à l'offre					
Avantages:					
Réduire les coûts de surveillance et d'application	S'applique aux relations d'affaires entre producteurs et fournisseurs d'intrants		S'applique aux relations d'affaires entre producteurs et transformateurs d'intrants	S'applique aux relations d'affaires entre transformateurs et détaillants d'intrants	
Réduire les effets du parasitisme		Réduire la vulnérabilité à des catastrophes environnementales dans les secteurs non participants		Réduire les coûts liés à l'information pour les transformateurs	Réduire les coûts liés à l'information pour les consommateurs
Coûts:					
Coûts de planification		La disponibilité d'un modèle sectoriel normalisé pour dresser les plans environnementaux des fermes peut réduire les coûts individuels liés à la planification			
Coûts de gestion et d'observation				Les petites fermes peuvent être désavantagées si les coûts liés à la réduction des effets sur l'environnement varient peu en fonction de la production. Les mécanismes de commercialisation et la structure du marché sur le plan de la transformation détermineront l'étendue des dommages	
Investissements irrécupérables				Les producteurs seront vulnérables au comportement opportuniste de transformateurs si la mise en œuvre de PEF axés sur l'acheteur nécessite des investissements irrécupérables. Les programmes nationaux réduisent ce risque.	

Les tableaux 3 et 4^e résument les avantages et les coûts selon différents mécanismes d'exécution. Les rubriques ne s'appliquent pas à tous les mécanismes d'exécution. Avec cette approche, il est possible de faire une comparaison qualitative des différents mécanismes d'exécution. Lorsque l'information est disponible, il est également possible de calculer les valeurs pour d'autres mécanismes d'exécution, puis de les comparer à l'aide de ce cadre.

Tableau 3 : Les avantages et les coûts des PSAF

	PSAF volontaires dans l'ensemble de l'industrie	PSAF obligatoires dans l'ensemble de l'industrie	PSAF axés sur l'acheteur	Normes réglemen- taires
Avantages privés				
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs				
Renforcer la confiance des consommateurs				
Transmettre des renseignements additionnels				
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux				
Faciliter le commerce en réduisant les BNT				
Renforcer et développer les réseaux commerciaux				
Améliorer la productivité des intrants				
Améliorer l'efficacité de la production				
Réduire les coûts de logistique				
Réduire les coûts liés à la mesure : normes axées sur la performance plutôt que sur le procédé				
Réduire les coûts de surveillance et d'application				
Réduire les coûts de la responsabilité associée au produit				
Réduire les coûts <i>ex post</i> suivant la contamination				
Réduire les effets du parasitisme				
Avantages publics				
Réduire la fréquence des maladies d'origine alimentaire				
Réduire l'asymétrie de l'information				
Ensemble des avantages				
Coûts				
Coûts de gestion				
fixes – établissement du plan HACCP				
variables – révision du plan en fonction des changements externes				
Coûts d'observation				
fixes – coûts d'immobilisations				
variables				
Investissements irrécupérables				
Risque de retenue				
Coûts de ségrégation				
fixes				
variables				
Coûts de surveillance et d'application				
fixes				
variables				
Ensemble des coûts				
AVANTAGES NETS				

4. Tableaux 7 et 8 du rapport n° 2 de la série.

Tableau 4 : Les avantages et les coûts des PEF

	PEF volontaires	Établissement d'un nouveau PEF	PEF annuel	PEF annuel obligatoire	Normes d'émission	Réglementation de l'aménagement des terres
Avantages privés						
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs						
Renforcer la confiance des consommateurs						
Transmettre des renseignements additionnels						
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux						
Faciliter le commerce en réduisant les BNT						
Renforcer et développer les réseaux commerciaux						
Réduire les coûts de surveillance et d'application						
Réduire les effets du parasitisme						
<u>Avantages non financiers pour les agriculteurs</u> (satisfaction personnelle)						
Avantages publics						
<u>Effet direct sur la qualité de vie</u>						
Réduire les effets négatifs externes sur la santé humaine (maladie, substances toxiques, etc.)						
Effets négatifs sur la valeur des biens (qualité de l'air, etc.)						
Nuisance (odeurs, etc.)						
<u>Effets sur l'écosystème</u> (habitat des terres hautes, habitat riverain des terres humides, qualité de l'eau, gaz à effet de serre, qualité des ressources en sol, etc.)						
Ensemble des avantages						
Coûts						
Coûts de planification						
fixes – établissement du cadre						
variables – révision de la politique en fonction des changements externes						
Coûts de surveillance et d'application						
fixes						
variables						
Coûts d'observation						
fixes – coûts d'immobilisations						
variables						
Coûts de ségrégation						
fixes						
variables						
Ensemble des coûts						
AVANTAGES NETS						



Chapitre 6

Analyses sectorielles et résultats

Cette section résume les faits saillants des rapports sectoriels (rapports n^{os} 3 à 6) pour chacun des quatre secteurs. Elle contient aussi les tableaux 5 et 6, qui fournissent un résumé et une comparaison des principaux avantages et coûts pour chaque secteur.

Secteur du porc

- La *Fédération des producteurs de porc du Québec* (FPPQ), Ontario Pork et Alberta Pork endossent pleinement le programme volontaire d'Assurance de la qualité canadienne^{MC} (AQC). Le programme AQC expose en détail les initiatives nationales de salubrité des aliments à la ferme, fondées sur le système HACCP, pour le secteur du porc. Le programme est vérifié de façon indépendante par des vétérinaires agréés. Il a obtenu la reconnaissance fédérale au mois de juillet 2004.
- Des transformateurs comme Maple Leaf Burlington exigent maintenant l'inscription au programme AQC. Au Québec, les producteurs participant au programme provincial de mise en commun des revenus obtiennent un prix fort. Cependant, celui-ci disparaîtra lorsque tous les producteurs auront adhéré au programme AQC. En 2004, 80 % des producteurs de porcs de marché participaient au programme.
- Les PSAF pourraient contribuer à stabiliser et à accroître la part du marché mondial du porc canadien. La plupart des avantages du programme pourraient être attribuables à l'augmentation de la part de marché plutôt qu'à la réduction des coûts liés à la contamination.
- Le Conseil canadien du porc a lancé le Système de gestion environnementale (SGE) initiative nationale sur une base volontaire; en juillet 2000; des projets pilotes ont commencé à la fin de 2004 pour évaluer les outils de mise en œuvre et les capacités de vérification. Le programme appuie la réglementation environnementale en vigueur. Il s'agit d'une norme axée sur le rendement qui fera l'objet de vérifications indépendantes.

- La mise en œuvre d'initiatives provinciales de protection de l'environnement est encouragée. La FPPQ a lancé au Québec son initiative environnementale en 2004 pour tenter de faire lever le moratoire sur l'expansion de la production au Québec.

Secteur du boeuf

- Le programme *La qualité commence ici* ✓ de la Canadian Cattlemen's Association comporte des initiatives nationales de salubrité des aliments à la ferme, basées sur le système HACCP, pour le secteur vache-veau et les parcs d'engraissement. La première de trois stratégies, un examen technique, a été mise au point en novembre 2004. La deuxième étape, soit la mise en œuvre et une vérification indépendante, en est à au stade initial.
- La possibilité que les coûts additionnels de tenue de dossiers découlant des PSAF et des PEF dépassent les gains de productivité suscite un débat considérable. On ne sait pas très bien si ces programmes augmenteront ou diminueront l'efficacité opérationnelle.
- Il est probable que la mise en œuvre des PSAF nécessitera une plus grande informatisation des opérations en raison des exigences liées à la tenue de dossiers. Cela comprend l'utilisation éventuelle d'étiquettes d'identification à la radiofréquence, qui peuvent transmettre automatiquement des données au logiciel. Ce logiciel peut transférer des données dans les deux sens de la chaîne d'approvisionnement du bœuf.
- L'amélioration de la capacité de retracer les problèmes à leur source et d'intervenir plus rapidement en cas d'incidents liés à la salubrité des aliments devrait engendrer des avantages publics et privés. Dans cette optique, les coûts liés à la mise en œuvre des PSAF pourraient être considérés comme une assurance contre les catastrophes.
- Il y a une combinaison de réglementations environnementales provinciales et de plans environnementaux des fermes à l'échelle provinciale en Alberta et en Ontario. Les PEF ne sont pas aussi bien développés que les initiatives de salubrité des aliments à la ferme.
- Les PSAF pourraient stabiliser et augmenter la part du marché mondial du bœuf canadien. Les PEF auront probablement des effets positifs sur l'environnement local.
- Peu de synergies sont prévues entre les initiatives de PSAF et de PEF. La seule exception est la possibilité de partager les services de vérification et les coûts connexes.

Secteur des céréales

- Le Conseil des grains du Canada s'affaire à mettre au point un PSAF national basé sur le système HACCP. Il y aura probablement des vérifications indépendantes effectuées à la ferme. Le projet de PSAF élaboré par le Conseil des grains du Canada englobe la plupart des éléments d'un PEF.
- La Commission canadienne des céréales est un organisme axé sur l'exportation qui est chargé du classement, de l'homogénéité et de la salubrité des expéditions canadiennes de céréales. La Commission contrôle les niveaux inacceptables de substances toxiques, de résidus de pesticides, d'insectes, de matières fécales et d'autres matières

étrangères. Quand les PSAF seront mis en œuvre, la Commission canadienne des céréales pourrait voir son rôle d'assurance de la qualité des céréales prendre de l'ampleur.

- Le secteur canadien des céréales biologiques compte déjà différents programmes axés sur les procédés pour attester de l'authenticité de ses produits auprès des consommateurs. On ne sait pas très bien quels effets la mise en œuvre d'un PSAF dans le secteur des céréales conventionnel aurait sur le secteur des céréales biologiques.
- Un PSAF à participation volontaire nécessitera la mise au point d'un système de production et de commercialisation à identité préservée (SPCIP) pour séparer les céréales produites dans le cadre d'un PSAF des autres céréales, ce qui augmentera considérablement les coûts de logistique.
- La plupart des producteurs qui adoptent un PSAF ou un PEF volontaire produisent probablement déjà des céréales de façon sûre. Ces producteurs sont susceptibles d'adopter le programme, étant donné que leurs coûts seront semblables aux coûts du programme. D'après ce qui a été observé dans d'autres pays, on ne s'attend pas à ce que les céréales produites dans le cadre d'un PSAF obtiennent un prix fort sur le marché. Il est peu probable que les exploitants agricoles dont les pratiques actuelles en matière de salubrité des aliments à la ferme et de respect de l'environnement sont déficientes adopteront un programme volontaire.
- Le système canadien d'assurance de la qualité des céréales en vigueur repose sur des normes axées sur le rendement. Dans le système de manutention des céréales, le produit est mis en commun et des analyses sont effectuées sur des échantillons. La nature du système de manutention des céréales permet d'obtenir un système relativement peu coûteux d'assurance de la qualité axé sur le rendement. Il s'agit d'un contraste direct avec un programme axé sur le système HACCP, qui est fondé sur les procédés.
- Les céréales canadiennes jouissent déjà d'une renommée mondiale pour leur salubrité. Il est peu probable que la mise en œuvre d'un PSAF entraîne une augmentation de la part du marché mondial des céréales canadiennes.

Secteur des produits laitiers

- Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et l'ACIA ont mis au point le programme volontaire Lait canadien de qualité (LCQ) à la fin de 2001. Ce programme définit en détail les initiatives nationales de salubrité des aliments à la ferme fondées sur le système HACCP pour le secteur des produits laitiers. La première de trois étapes a été mise au point en novembre 2003. La deuxième étape, la mise en œuvre et la vérification indépendante, est en cours.
- Le programme LCQ n'a pas encore suscité l'adhésion générale des producteurs laitiers. Moins de 3 % des producteurs laitiers canadiens y participent. Des producteurs laitiers hésitent en raison de la lourdeur de la tenue de livres nécessaire.
- Les programmes de salubrité des aliments à la ferme (LCQ) n'auront pas d'incidence sur la part de marché en raison de la gestion de l'offre. Les normes axées sur le rendement, déjà en vigueur dans le secteur des produits laitiers, ont réussi à prévenir la

contamination du lait canadien. Il est essentiel que le programme LCQ réponde aux préoccupations des consommateurs canadiens à l'égard de la salubrité du lait, étant donné l'absence d'exportations.

- Les initiatives de salubrité des aliments à la ferme offrent deux types d'avantages aux producteurs laitiers : 1) une assurance contre les incidents liés à la salubrité des aliments et 2) la hausse des profits quand les PSAF provoquent des changements positifs quant aux préférences des consommateurs ou des gains de productivité accompagnés de mouvements proportionnels des prix et des quantités.
- Le programme LCQ renferme des dispositions relatives à la gérance de l'environnement local. Il n'y a pas d'initiative visant explicitement la planification environnementale à la ferme pour le secteur laitier. Cependant, l'association *Dairy Farmers of Ontario* encourage ses membres à mettre en œuvre le PEF ontarien.
- Il faut tenir compte des possibilités de chevauchement entre les programmes de salubrité des aliments et de respect de l'environnement dans le secteur des produits laitiers quant aux exigences relatives à la tenue de dossiers et à la mise en œuvre de ces initiatives afin de réduire le nombre de plaintes formulées par les agriculteurs pressés par le temps.

Tableau 5 : Avantages et coûts privés éventuels des systèmes de salubrité des aliments à la ferme

Avantages liés à la demande				
	Porc	Boeuf	Céréales	Produits laitiers
Marché intérieur				
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs	Oui – si cela améliore l'image de la salubrité du porc	Non – le boeuf est réputé sûr	Non – la réputation en fait de salubrité est déjà excellente	Non – le traitement post-production actuel est suffisant
Renforcer la confiance des consommateurs	Non – les bonifications possibles à court terme disparaissent à long terme	Oui – part du marché due au HACCP	Non – les systèmes ne traitent pas des domaines de préoccupation des consommateurs	Oui – fidélité accrue des consommateurs
Marchés internationaux				
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux	Oui – part de marché accrue	Oui – part de marché due au HACCP	Non – réputation déjà excellente	Oui – moins de barrières commerciales pour certains produits spécialisés
Renforcer et développer les réseaux commerciaux	Oui – si le produit canadien se différencie par sa salubrité	Non – d'autres initiatives de salubrité des aliments dominent	Non – réputation déjà excellente	Non – la salubrité ne pose pas vraiment problème
Faciliter le commerce en réduisant les barrières non tarifaires	Oui – couverture de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement	Oui – couverture de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement	Non – absence actuelle d'obstacles liés à la salubrité	Oui – moins de barrières commerciales pour certains produits spécialisés

Tableau 5 : Avantages et coûts privés éventuels des systèmes de salubrité des aliments à la ferme (Suite)

Avantages liés à l'offre				
	Porc	Boeuf	Céréales	Produits laitiers
Gains de productivité à la ferme				
Améliorer la productivité des intrants	Oui – les programmes en vigueur laissent entrevoir des gains de productivité	Non – aucune incidence sur l'efficacité technique	Oui – amélioration de la sensibilisation et de la gestion	Oui – amélioration de la sensibilisation et de la gestion
Gains de productivité dans le reste de la chaîne d'approvisionnement				
Réduire les coûts de logistique	Oui – moins de rappels de produits	Oui – moins de rappels de produits	Non – le système actuel de manutention en vrac est peu coûteux	Non – aucun effet en raison du système de chaîne du froid actuel
Réduire les coûts <i>ex post</i> suivant la contamination d'aliments	Oui – incidents moins nombreux et moins graves	Oui – incidents moins nombreux et moins graves	Non – réputation déjà excellente	Oui – incidents moins nombreux et moins graves
Réduire les coûts liés à la mesure	Non – programmes actuels maintenus	Non – programmes actuels maintenus	Non – PSAF peu susceptible d'être moins coûteux que le système actuel	Non – le traitement actuel post-production est suffisant
Réduire les coûts de surveillance	Non – programmes actuels maintenus	Non – programmes actuels maintenus	Non – PSAF peu susceptible d'être moins coûteux que le système actuel	Non – le traitement actuel post-production est suffisant
Réduire les coûts de la responsabilité associée au produit	Oui – poursuites moins nombreuses et moins coûteuses	Oui – poursuites moins nombreuses et moins coûteuses	Non – système ne règle aucun nouveau danger	Non – le traitement actuel post-production est suffisant
Coûts liés à l'offre				
	Porc	Boeuf	Céréales	Produits laitiers
Coûts de gestion				
Fixes – établissement du plan HACCP	Oui – pour établir le plan, mais les coûts sont très faibles	Oui – pour établir le plan, mais les coûts sont très faibles	Oui – pour établir le plan, mais les coûts sont très faibles	Oui – pour établir le plan, mais les coûts sont très faibles
Coûts d'observation				
Fixes – coûts d'immobilisations	Oui – modifications des installations	Oui – modifications des installations	Oui – quelques travaux de modernisation des installations à la ferme	Oui – modifications des installations
Variables – auto-surveillance	Oui – tenue de dossiers	Oui – tenue de dossiers	Oui – tenue de dossiers	Oui – tenue de dossiers
Surveillance indépendante	Oui – lorsque conjugée à des vérifications de la qualité	Oui – lorsque conjugée à des vérifications de la qualité	Oui – passage du point de livraison à la ferme	Non – système actuel adéquat

Les résultats figurant dans le tableau 5 sont préliminaires et fournis à titre d'illustration de l'application du cadre⁵. Le tableau 5 montre que les avantages et les coûts des PSAF sont susceptibles de varier beaucoup d'un secteur à l'autre. On peut s'attendre qu'il y aura plus d'avantages dans les secteurs du bœuf et du porc que dans ceux des produits laitiers et des céréales, en partie à cause des différences relatives aux marchés internationaux. Le secteur des céréales est un secteur présentant des risques relativement faibles à l'égard de la salubrité des aliments et les institutions qui s'occupent actuellement de la manutention céréalière ont déjà contribué à faire des céréales canadiens un produit différencié à valeur élevée sur les marchés internationaux. Dans le secteur des produits laitiers, les exportations sont limitées par les barrières commerciales actuelles, la transformation secondaire (pasteurisation) fournit des normes de salubrité élevées et il semble peu probable de pouvoir accroître la part des marchés internationaux en invoquant la différenciation des produits fondée sur les PSAF. Dans les secteurs du bœuf et du porc par contre, les marchés internationaux sont dynamiques, relativement peu contraints par d'autres formes de barrières commerciales, et les perspectives de différenciation du produit fondée sur une image positive de la salubrité des aliments sont bonnes.

Dans tous les secteurs, les avantages liés à l'offre découlant des PSAF ne semblent pas très grands. Dans les secteurs du bœuf et du porc, certains avantages liés à l'offre pourraient être attribuables à la réduction du nombre d'incidents liés à la salubrité des aliments et à la diminution connexe des coûts de la responsabilité légale.

Les coûts devraient augmenter dans tous les secteurs, mais dans la plupart des cas, on ne pense pas qu'ils seront très élevés pour les programmes sectoriels à participation volontaire. Pour certaines exploitations agricoles, des modifications ou la modernisation des installations pourraient s'imposer de façon ponctuelle. Des coûts permanents liés à la tenue de dossiers sont probables.

Tableau 6 : Avantages et coûts privés éventuels des plans environnementaux des fermes

Avantages liés à la demande				
	Porc	Boeuf	Céréales	Produits laitiers
Marché intérieur				
Renforcer la confiance des consommateurs	Oui – dans les régions les plus proches	Oui – pour les créneaux d'éco-consommateurs	Oui – dans les régions où la qualité de la nappe phréatique est un enjeu	Oui – pour les créneaux d'éco-consommateurs
Transmettre des renseignements additionnels	Oui – si les plans peuvent réduire la publicité négative	Oui – si les consommateurs s'en soucient	Non – des choix biologiques sont disponibles	Non – l'industrie laitière a une image positive à l'égard de l'environnement
Marchés internationaux				
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux	Oui – si des créneaux existent	Non – pas sur la seule base de la gérance de l'environnement	Non – des choix biologiques sont disponibles	Non – ne compensera pas d'autres barrières commerciales

5. Il faut également souligner que les entrées du tableau 5 ne sont pas définitives puisqu'il y a un débat considérable concernant les avantages et les coûts chez les personnes consultées au sein des secteurs et du gouvernement. Une description détaillée des diverses positions sectorielles est présentée dans les rapports pertinents de la série.

Tableau 6 : Avantages et coûts privés éventuels des plans environnementaux des fermes (Suite)

Renforcer et développer les réseaux commerciaux	Non – les avantages sont trop petits	Non – les avantages sont trop petits	Non – des choix biologiques sont disponibles	Non – les avantages sont trop petits
Faciliter le commerce en réduisant les barrières non tarifaires	Oui – mais seulement si on permet la création de barrières fondées sur les pratiques agricoles	Oui – mais seulement si on permet la création de barrières fondées sur les pratiques agricoles	Non – les barrières commerciales fondées sur les méthodes de production ne sont pas autorisées	Non – les barrières commerciales liés au respect de l'environnement sont inexistantes
Avantages liés à l'offre				
	Porc	Boeuf	Céréales	Produits laitiers
Gains de productivité à la ferme				
Améliorer la productivité des intrants	Oui – meilleure sensibilisation pour certains producteurs	Non – aucun effet positif sur l'efficacité	Oui – meilleure sensibilisation pour certains producteurs	Non – l'efficacité de l'industrie laitière est déjà grande
Gains de productivité dans le reste de la chaîne				
Réduire les coûts de surveillance et d'application	Oui – meilleure défense juridique	Oui – meilleure défense juridique	Oui – due à la réduction des incidents	Oui – meilleure défense juridique
Coûts liés à l'offre				
	Porc	Boeuf	Céréales	Produits laitiers
Coûts de gestion				
Fixes – établissement du PEF	Oui – coûts de gestion de la conception du plan	Oui – coûts de gestion de la conception du plan	Oui – coûts de gestion de la conception du plan	Oui – coûts de gestion de la conception du plan
Coûts liés à la réduction des impacts				
Fixes – coûts d'immobilisations	Oui – modification d'installations, surtout pour l'élimination des lisiers	Non – modification d'installations déjà faites dans le cadre d'autres programmes	Oui – modernisation d'installations dans quelques fermes	Non – les exigences en vigueur nécessitent des installations modernes dans la plupart des cas
Variables	Oui – gestion des terres pour l'élimination des lisiers	Oui – gestion des terres pour l'élimination des lisiers	Non – à moins que le plan révèle un problème majeur	Oui – gestion des terres pour l'élimination des lisiers
Coûts de surveillance				
Fixes	Oui – coût de la vérification initiale	Oui – coût de la vérification initiale	Non – aucun nouvel équipement	Oui – coût de la vérification initiale
Variables	Oui – conformité à la réglementation relative à l'aménagement des terres	Oui – conformité à la réglementation relative à l'aménagement des terres	Non – peu de surveillance nécessaire	Oui – conformité à la réglementation relative à l'aménagement des terres

Les résultats figurant dans le tableau 6 sont de nature préliminaire et sont présentés pour illustrer l'application du cadre.⁶ Le tableau 6 révèle une variation considérable des avantages et coûts que les PEF devraient engendrer dans les quatre secteurs à l'étude. On croit que les avantages seront limités dans le secteur des céréales parce qu'une démarche respectueuse de l'environne-

ment existe déjà avec la production biologique. Les consommateurs qui se soucient de l'environnement ont déjà un moyen d'exprimer leurs préférences. Dans le secteur du lait, en raison d'autres contraintes sur le marché international et d'une image positive au pays, on ne peut attendre que des avantages limités des PEF. Dans le secteur du porc et dans une moindre mesure, dans celui du bœuf, les PEF peuvent engendrer des avantages considérables et il est possible de redorer l'image de l'élevage intensif à l'égard du respect de l'environnement. Quant aux avantages liés à l'offre, les coûts juridiques pourraient être moins lourds dans l'éventualité d'un accident environnemental.

Les coûts devraient augmenter dans tous les secteurs. Dans les secteurs du bœuf, des produits laitiers et du porc, les exploitations agricoles seront confrontées à l'augmentation des coûts liés à la gestion des lisiers et des terres.

-
6. *Il faut également souligner que les entrées du tableau 6 ne sont pas définitives, car il y a un débat considérable concernant les avantages et les coûts chez les personnes consultées au sein des secteurs et du gouvernement. Une description détaillée des diverses positions sectorielles est présentée dans les rapports pertinents de la série.*



Chapitre 7

Conclusion

Le cadre conceptuel élaboré pour évaluer les PSAF et les PEF se veut aussi exhaustif que possible. Les catégories d'avantages et de coûts ne s'appliqueront pas toutes à tous les secteurs. Entre autres raisons, l'établissement d'un cadre exhaustif vise à encourager les utilisateurs à faire une analyse minutieuse et à les obliger à justifier pourquoi un bénéfice ou un coût particulier ne devrait pas être pris en considération.

Le cadre conceptuel a servi de fondement à l'analyse des secteurs du porc, du bœuf, des céréales et des produits laitiers. Les cas types révèlent que le cadre conceptuel est solide pour des catégories très variées d'exploitations agricoles, de chaînes d'approvisionnement et de marchés internationaux. Les résultats obtenus pour les différents secteurs sont préliminaires et qualitatifs et servent à illustrer l'utilité du cadre d'analyse des avantages et des coûts. D'autres travaux sont nécessaires pour obtenir des estimations quantitatives et faire des évaluations complètes.

Les quatre secteurs ont mis en œuvre, ou sont en voie de le faire, un PSAF national, à titre volontaire, fondé sur le système HACCP. Seul le secteur du porc a mis au point son propre PEF national et volontaire. Actuellement, les PEF en Ontario et en Alberta sont reconnus par les administrations provinciales respectives. Ces plans ne sont pas propres à un secteur et ils ne font pas l'objet d'une vérification continue, au-delà d'un examen initial.

Dans le passé, les secteurs des céréales et des produits laitiers s'en sont remises, avec succès, à des normes fondées sur le rendement pour garantir la salubrité et la qualité des aliments. La transition à un PSAF axé sur le processus inspiré du système HACCP pourrait être très coûteuse pour le secteur des céréales et ne pas améliorer de façon appréciable la salubrité des aliments. Le secteur des produits laitiers pourrait être confronté au même dilemme, même si un PSAF fondé sur le système HACCP pouvait engendrer quelques avantages additionnels en matière de salubrité des aliments. Le secteur des produits laitiers lait est confronté à un problème, en ce sens qu'il ne peut miser sur les améliorations apportées sur les plans de la salubrité des aliments qu'il produit et du respect de l'environnement sur la scène internationale en raison de rigidités institutionnelles.

La structure des secteurs du bœuf et du porc permet de préserver l'identité du produit à un coût relativement faible, comparativement aux secteurs des céréales et des produits laitiers. Les secteurs du bœuf et du porc ont la possibilité de vendre les PSAF et les PEF sur la scène internationale. Les PSAF pourraient jouer un rôle d'assurance en réduisant les risques de perdre des marchés par suite d'un problème lié à la salubrité des aliments. Il est assez probable que les exploitants d'abattoirs en viendront à exiger que les producteurs fassent partie d'un PSAF pour réduire le risque. Cependant, il est peu probable qu'à long terme, les producteurs en tirent un prix fort. Les PSAF, et dans une certaine mesure les PEF, peuvent générer des gains de productivité découlant de l'éducation des producteurs et de l'attention plus grande portée aux problèmes de gestion dans l'exploitation agricole.

Les avantages publics éventuels découlant des PEF comprennent les réductions de la contamination des nappes phréatiques, des odeurs, etc. Cependant, les producteurs qui ont déjà de bonnes pratiques environnementales sont les plus susceptibles d'adopter les PEF puisque pour eux, les coûts seront moins élevés. Des mesures d'encouragement ou des incitatifs réglementaires pourraient être nécessaires pour faciliter l'adoption généralisée des PEF en l'absence d'avantages commerciaux marqués. Les avantages publics découlant des PSAF volontaires semblent plus nébuleux et dépendront de la mesure dans laquelle les programmes produiront une amélioration quantifiable de la salubrité des aliments au lieu de simplement chercher à rassurer les marchés.

Une comparaison de ces quatre secteurs semble indiquer que les secteurs du bœuf et du porc devraient tirer le plus d'avantages d'initiatives de salubrité des aliments à la ferme et de planification agroenvironnementale fondées sur les principes HACCP. Il faut souligner de nouveau qu'il s'agit là d'évaluations qualitatives préliminaires et que d'autres travaux devront être effectués si les décideurs souhaitent obtenir des estimations quantitatives des avantages et des coûts.